

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction des Territoires et de l'Action Sociale
12638

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 23 OCTOBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA**

OBJET : Subventions de fonctionnement aux associations SARA LOGISOL et SIAO, dans le cadre de l'hébergement d'urgence de familles.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux politiques publiques mises en oeuvre par les maisons départementales de la solidarité, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le département des Bouches-du-Rhône est un des plus peuplés et connaît des poches de grande précarité. Des familles vivent des ruptures brutales dans leur parcours de vie et se retrouvent sans solution d'hébergement. Les mères avec enfants ne sont pas épargnées, fuyant souvent des contextes de vie douloureux. Dans le cadre de la protection de l'enfance, les enfants peuvent être concernés par l'hébergement d'urgence pour une mise à l'abri. Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône finance ainsi depuis plusieurs années des associations, afin de soutenir la prise en charge de ces publics les plus fragiles, notamment ceux relevant du code de l'action sociale et de la famille.

Chargée de traiter les appels téléphoniques quotidiens des personnes en urgence d'hébergement, l'association SARA LOGISOL gère la plateforme du 115, constituée de 13 écoutants.

L'association « service intégré d'accueil et d'orientation » (SIAO) quant à elle, met à la disposition du 115 des places d'hébergement soit en structures, soit en hôtels. Le SIAO permet également d'améliorer l'orientation et la prise en charge des personnes sans abri ou risquant de l'être, et de construire avec elles des parcours d'insertion adaptés. Face à la saturation du dispositif d'hébergement, l'association a développé le service nuit PLUS, qui permet de prolonger de 10 nuitées l'hébergement, en attendant une solution plus pérenne. En 2019, près de 68 271 nuits ont été attribuées, dont 55 905 pour les familles.

Il est proposé de reconduire une subvention pour les projets de ces deux structures conformément au tableau joint au présent rapport, au titre de l'année 2020, pour un montant total de 127 500 €
Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

